



COVID 19 – Situation sanitaire

Note 20

SGEC/2020/315
15/03/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Avec toutes les précautions d'usage et **sous toutes réserves en attendant la publication par le gouvernement d'instructions plus précises, la présente note a pour objet de vous communiquer, aussi rapidement que possible, des informations qui devraient être confirmées prochainement au sujet :**

- Des **déplacements inter-régionaux** ;
- Des **internats en lycée**.

J'insiste sur le fait que ces informations, fruit d'échanges informels avec le Ministère de l'Education Nationale, n'ont pas encore reçu de confirmation officielle.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. DEPLACEMENTS INTER-REGIONAUX

Les **déplacements entre les départements concernés par les restrictions annoncées hier et d'autres départements devraient rester possibles pour les élèves, les enseignants et les personnels devant rejoindre leur établissement.**

Les établissements implantés en périphérie de ces départements ou des départements voisins peuvent donc continuer à fonctionner en application du protocole sanitaire en vigueur.

2. INTERNATS EN LYCEES DANS LES 16 DEPARTEMENTS CONCERNES PAR LES RESTRICTIONS ANNONCEES HIER

L'ouverture des internats dans les 16 départements concernés par les restrictions annoncées par le Premier ministre hier soir devrait être maintenue.

En revanche **la règle de la ½ jauge dans les lycées de ces départements devrait s'appliquer aux internats de ces lycées.**